



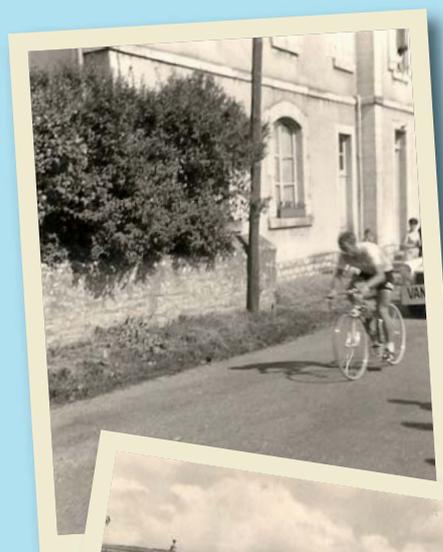
Grand loup

L'info municipale de **Boussières**

ÉTÉ 2012

1963...2012

Le Tour à Boussières



Le
de TOUR
FRANCE

VIE LOCALE / page 4

Les FRANCAS
CCASS
Inscription Ecoles
Grand prix de Boussières
Le tour de France
Le Comité des fêtes
Les Pompiers
Incivilité
Taille des haies
Nids de Guepes
Déchetterie

CMJ / page 17

Après-midi jeux avec les Anciens février 2011
Tournoi mai 2011
Opération « Restos du Cœur »
Carte Avantage Jeunes

ZOOM SUR LES PROJETS / page 21

Budget 2012
Points sur travaux réalisés et à venir (Cantine-STEP)
Qualité de l'eau

COUP DE CŒUR / page 26

Souris et T'chat

COUP DE PROJECTEUR / page 28

Bien Être à Boussières

FLASH-BACK / page 30

Repas des anciens
Vœux du maire
Vœux de la CG
Après-midi Jeux
Tournoi CMJ
Course vélo
Vide Grenier
Vente des fleurs
Carnaval de l'APE

ASSOCIATIONS / page 35

Les Richets
L'APE
Opération « Brioche »
Don du sang

ÉTAT CIVIL & MANIFESTATIONS / page 39

Programme des manifestations
Etat civil



MAIRIE DE BOUSSIÈRES

7, rue du Centre 25320 BOUSSIÈRES

Tél. : 03 81 56 54 90 Fax : 03 81 56 60 62

Courriel : mairie@boussieres.fr

Site : www.boussieres.fr



Chères Boussiéroises, chers Boussiérois

A l'heure où j'écris ces lignes la réhabilitation de la rue de Nela se termine. Nous y reviendrons dans le prochain bulletin après la réception définitive des travaux. Elle préfigure les autres chantiers qui devront être entrepris dans les années qui viennent de nombreux quartiers devant être restaurés et mis aux normes actuelles.

La transformation de notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme a débuté. Elle se fait dans un cadre juridique et réglementaire nouveau du fait de l'application du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Deux gros chantiers sont actuellement en cours :

- La transformation de l'ancienne caserne et de la salle multimédia en cantine et accueil périscolaire a débuté pour une livraison début 2013. Les plans sont visibles dans les pages qui suivent.
- Le raccordement de nos eaux usées vers le SIAG de Grandfontaine est déjà bien engagé. C'est certainement un des plus gros chantiers jamais entrepris dans notre commune. Comme j'ai pu l'expliquer longuement lors de la réunion publique d'information il est le fruit de plusieurs études et d'une longue réflexion. Il concilie des impératifs environnementaux, économiques et techniques complexes.

Bien que tout ait été fait pour réduire le coût de ce chantier, la baisse constante des subventions a nécessité de revoir à la hausse le prix de l'assainissement. Cette augmentation a été détaillée lors de la réunion publique et j'ai été impressionné par la qualité du débat et la lucidité des participants qui nous ont conforté dans ce choix. Si le conseil Général a tenu ces engagements, les subventions de l'agence de l'eau ne sont que symboliques. Pour autant le renouvellement de notre assainissement doit être réalisé. Ne rien faire nous aurait mis dans une situation délicate par rapport à la loi sur l'eau. De plus, il est de notre responsabilité de laisser un environnement propre à nos enfants.

Pour compenser en partie cette hausse, le prix de l'eau sera maintenu à son niveau actuel. C'est le fruit de plusieurs années de travail pour économiser cette précieuse ressource. De même les taxes locales n'augmenteront pas.

Malgré une météo capricieuse ces temps-ci, le plan canicule destiné à protéger nos anciens est toujours en vigueur. N'hésitez pas à vous faire connaître ou à signaler vos proches en mairie en cas de risque.

Enfin, après un printemps frileux l'été s'est enfin rappelé à nous. Il sera agrémenté à Boussières par le Tour de France en juillet et la course des chariotes. Je vous invite à profiter de ces instants festifs et joyeux qui nous font oublier nos soucis quotidiens. Quelques règles de savoir-vivre ensemble sont rappelées dans ce bulletin même si je sais pouvoir compter sur vous pour faire preuve de civisme.

Je vous souhaite à tous de passer un bel été.

Bertrand ASTRIC, Maire de Boussières



Manger, apprendre et jouer !



Restauration scolaire

Les menus sont élaborés par Monsieur Tisserand, restaurateur à Montferrand le château, et sont livrés à la restauration scolaire chaque jour.

Accueils périscolaires matin et soir

Depuis la rentrée des vacances d'octobre, les accueils périscolaires du matin et du soir se déroulent dans l'ancienne salle multimédia ce qui a permis une installation plus agréable pour les enfants avec divers coins jeux (cuisine et marchande, garage, babyfoot).

Diverses activités sont proposées matin et soir (art plastique, jeux de société, jeux collectifs, créations diverses pour Noël, Pâques, fête des mères, fête des pères etc...)

Accueil de loisirs (périodes de vacances scolaires)

La municipalité de Boussières et le SIVOS de Busy/Vorges les Pins ouvrent les portes de l'accueil de Loisirs dans les locaux de la Maison des Loups une semaine aux vacances d'Octobre, de Février, d'Avril, 4 semaines au mois de Juillet ainsi que la dernière semaine du mois d'août. Les enfants sont accueillis de 8h30 à 17h30 et ont la possibilité de s'inscrire avec ou sans repas ; les inscriptions se font en semaine complète.

Accueil périscolaire

ancienne salle multimédia
de 7 h 30 à 9 h 00
et de 17 h 00 à 18 h 30.

Restauration scolaire

Maison des Loups
de 12 h 00 à 14 h 00.

Public accueilli

Les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés à Boussières.

Équipe d'animation

- COQUET Samia (directrice de l'accueil de Loisirs)
- GRIMM Stéphanie (animatrice)
- COUTENAY Marytsa (animatrice)
- VERNIER Thomas (animateur)
- MARIN Valérie (personnel de service)

L'équipe est renforcée en cas d'augmentation des effectifs.

Dates d'ouverture année 2012 :

- du mardi 10 juil. au vendredi 3 août
- du lundi 27 au vendredi 31 août
- du lundi 29 oct. au vendredi 2 nov.

Activités réalisées en février 2012 :

La semaine des p'tits chefs : les enfants ont découvert diverses recettes au cours de la semaine telles que les cup cakes avec un glaçage au kiri, un gâteau aux Schtroumpfs, des sucettes au chamallow ; ils ont également préparé leur pizza à ramener à la maison avec la participation de Monsieur Loersch boulanger à Boussières qui leur avait préparé une délicieuse pâte à pizza. Ils ont découvert la cuisine moléculaire et ont fabriqué leurs propres bonbons...

Les enfants ont concocté leur repas du vendredi midi tout en cherchant à respecter un bon équilibre alimentaire, puis ils ont fini la semaine par la création de leur livre de recette.

Activités réalisées en avril 2012 :

La semaine était basée sur le thème des 4 éléments (terre, air, eau, feu) les enfants ont donc fabriqué des cerfs-volants, moulins à eau, moulins à vents, pièges à insectes, des bougies... ils sont allés pêcher des truites à la pisciculture de Bonnevaux le prieuré et sont rentrés chez eux chacun avec 2 truites, ils ont passé une journée « récréative » au parc de jeux « royal kids » à Dole et ont terminé la semaine par la visite de la nouvelle caserne des pompiers de Boussières, visite pendant laquelle les enfants ont pu apprendre la pratique de la « position latérale de sécurité », et l'utilisation de la lance à eau. La visite s'est terminée par la remise des diplômes de « petit pompier » et par le goûter offert par l'amicale des sapeurs-pompiers autour duquel enfants, équipe d'animation et pompiers se sont réunis dans un climat des plus convivial.

Tarifs rentrée 2011/2012

QF	De 0 à 750	De 751 à 1000	De 1001 à 1200	De 1201 à 1400	>1401
1h matin	1.70€	1.80€	1.85€	1.90€	1.95€
1h30 matin	2.00€	2.50€	2.60€	2.70€	2.80€
Restauration scolaire	4.30€	4.90€	5.00€	5.10€	5.20€
1h soir	1.70€	1.80€	1.85€	1.90€	1.95€
1h30 soir	2.00€	2.50€	2.60€	2.70€	2.80€

Pour tout renseignement :

Samia Coquet
Tél. 06 08 75 17 43
Mail : francas.boussieres@gmail.com

les francas

L'éducation en mouvement



Sortie pêche



Visite de la caserne



Les galettes des rois...



Carnaval



Les jeunes s'éclatent aux FRANCAS

Lors des vacances d'hiver 2012, l'espace jeunes des Francas du Doubs du secteur de Boussières, Chemaudin, Montferrand le Château et Torpes, dirigé par Florian ANTONIO, a organisé des actions pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Lors de la première semaine des vacances, il a été proposé aux jeunes 4 activités à la carte avec une initiation au curling dirigé par le club de curling de Besançon, une journée détente avec repas et cinéma, une sortie à la patinoire Lafayette et une sortie au lasergame de Besançon. 38 jeunes sont venus à ces différentes activités.

Pour finir ces vacances, un séjour neige à Morzine de 7 jours a été proposé aux jeunes. 56 jeunes dont 11 jeunes du secteur de Boussières, Chemaudin, Montferrand le château et Torpes ont participé à ce séjour.

Lors de ce séjour, l'activité ski de descente était prépondérante. Les jeunes ont pu découvrir ou redécouvrir les joies de la pratique du ski sur les pentes enneigées du domaine skiable des portes du soleil.

Durant cette semaine, d'autres activités ont été proposées aux jeunes. Ils ont pu aller assister à un match de Hockey sur glace entre Morzine et Gap qui s'affrontaient pour le compte de la ligue Magnus. Ils ont pu aller à la patinoire, au centre aquatique, à une soirée organisée par la ville de Morzine avec au programme une descente aux flambeaux, une rétro sur le ski, un feu d'artifice. L'ensemble des jeunes a été convié dans un café afin de boire un chocolat chaud et manger une crêpe au chocolat.

Tous les soirs, des veillées étaient organisées afin que les jeunes puissent se distraire et s'amuser tous ensemble. La semaine s'est terminée par la traditionnel boum avec musiques à gogo et un buffet convivial.

Des vacances hivernales 2012 conviviales, ludiques et riches en activités qui ont permis à 50 jeunes environ de s'amuser.



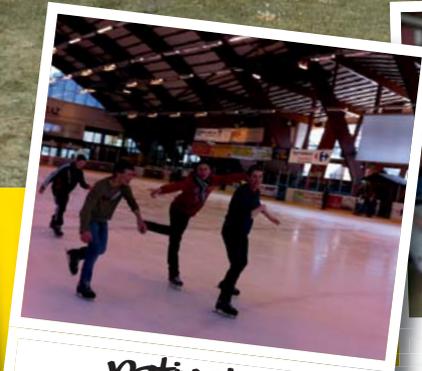
dtj
boussières, chemaudin,
montferrand le château
et torpes



au pied des pistes



match de hockey



patinoire



une petite pause



crepe et chocolat chaud



au chalet



sur les pistes



la boum



Le CCAS

Dans le cadre de l'application de la politique sociale de notre commune, **le centre communal d'action sociale** peut vous informer, vous soutenir dans vos difficultés de la vie quotidienne.

L'équipe du CCAS, formée de membres du conseil municipal et d'habitants du village, est souvent méconnue.

Le CCAS peut :

- vous aider dans vos difficultés administratives, financières,
- vous orienter vers les organismes compétents pour une démarche spécifique.

Les soucis du quotidien touchent chacun de nous et l'étude globale d'un problème peut parfois assainir la situation.

Afin de répondre au mieux à tous vos questionnements, Mme Josiane RUFFION, membre du CCAS, est à votre disposition pour vous accompagner et vous informer **en toute confidentialité**.

Aide individuelle

- Soutien dans les démarches administratives
- Aide pour remplir des dossiers (dossier de retraite, allocation destinée à l'intervention d'une aide à domicile, placement en maison de retraite...)

Orientation vers les services compétents

- Principalement vers les diverses administrations
- Pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement ou suivi, leur proposer de contacter une assistante sociale dont la mission est de les aider à effectuer toutes les démarches

Aide financière

- Aide pour un soutien financier, sous forme de prêt ou secours.
- Si une famille est dans le besoin ou confrontée à des difficultés passagères, le CCAS peut accorder une aide en urgence (paiement cantine, voyages scolaires par exemple)

Actions collectives

Les actions collectives des CCAS varient en fonction du nombre d'habitants des villes ou villages. Il est important d'être à l'écoute des demandes de chacun (toute personne peut faire connaître les remarques ou souhaits entendus).

L'année 2012 est placée au niveau national sous le signe de l'année du vieillissement et de la solidarité entre générations. Il est à noter que l'après midi récréatif organisé par le CMJ est tout à fait d'actualité.

Les mairies doivent appliquer chaque année les plans canicule, grand froid, grippe...

Certificat d'inscription scolaire



Monsieur et Madame

Adresse

En cas de séparation des parents, inscrire le nom et l'adresse de l'autre parent

.....
.....

Demande(nt) l'inscription de leur(s) enfant(s):

Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Classe fréquentée

L'enfant devra se présenter :

à la rentrée 2012 à cette école.

à une autre date : / /

Signature des parents :

Afin de valider l'inscription de l'enfant, le présent certificat doit être apporté à Monsieur Frédéric ZERJAL (directeur de l'école primaire) pour un rendez-vous accompagné des pièces suivantes :

- Livret de famille des parents (photocopie de la page concernant l'enfant scolarisé)
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- Certificat médical d'aptitude à la vie scolaire (si première inscription, à demander au médecin de famille)
- Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (si changement d'école)
- Certificat de domicile

Pour inscrire votre enfant à l'école pour l'année scolaire 2012/2013, il est nécessaire de vous présenter en mairie de Boussières pour obtenir un certificat d'inscription scolaire puis de prendre rendez-vous avec Monsieur Frédéric ZERJAL, directeur de l'école primaire au 03 81 56 64 14 en vous munissant du certificat d'inscription et des pièces demandées (voir certificat d'inscription scolaire).

Les enfants nés en 2009 pourront être inscrits en petite section de maternelle pour l'année scolaire 2012/2013.

Grand Prix de Boussières 15 avril 2012



Cela fait maintenant 4 ans que l'Etoile sportive de St Ferjeux, section cycliste, organise le prix de Boussières. Nous avons toujours pris beaucoup de plaisir à travailler avec la municipalité et ses entreprises où le meilleur accueil nous a toujours été réservé. Merci à tous les artisans, commerçants et PMI qui nous ont permis d'élaborer la plaquette éditée à cette occasion. La vente de ces plaquettes auprès des habitants a permis de faire un petit geste auprès des bénévoles assurant la sécurité des épreuves.

Espérant vous revoir en 2013 avec le même accueil dans le même état d'esprit.

François LEMAIRE
(Photographe FFC)

Cette course, comptant pour la coupe du Doubs, a accueilli une soixantaine de concurrents. Ce n'est pas sous un soleil radieux que s'est déroulée la course. Respect et Chapeau à tous les coureurs qui étaient sur la ligne de départ. Un 1^{er} départ à 10h et un 2^{ème} à 10h05 fut donné sous une pluie battante, mais l'ambiance réchauffait les spectateurs.



Classement D1-D2

- 1^{er} - BONNOT Cyrille
Etoile Cycliste Quingois
- 2^{ème} - CUINET Jean Baptiste
Marseille
- 3^{ème} - DOLE Rodrigue
E.S St Ferjeux

Classement D3-D4

- 1^{er} - HOURDOUILLIE Philippe
VC Valdahon Val de Vennes
- 2^{ème} - EUSTACHE Eric
Amicale Cycliste Bisontin
- 3^{ème} - BUHLER Noël Pierre
CC Etupes

Toute l'équipe de l'Etoile Sportive de St Ferjeux se joint à moi pour vous remercier de l'accueil que vous avez réservé pour l'organisation du Grand Prix de Boussières. Certes le temps n'a pas été clément pour assurer une épreuve parfaite. La pluie et le froid sont venus perturber notre organisation. Grâce à vos dons, nous avons pu organiser une épreuve parfaitement sécurisée. Je tiens à remercier la commune, les pompiers et toutes les entreprises grandes et petites qui ont cru à notre projet d'animation de votre beau village. Merci également à ceux qui ont permis de faire un prix de la montagne au sommet de la côte face à la scierie Corne. J'espère que pour 2013 vous nous réserverez le même accueil et que nous pourrons impliquer un peu plus la commune afin de faire, pourquoi pas, une journée Vélo.

Michel PARDON
Président de l'ESSF



9 juillet 2012 - 99^{ème} Edition du Tour de France

Premier contre la montre entre deux cités classées au patrimoine mondial de l'Unesco : Arc et Senans et sa spectaculaire Saline royale associée à la Citadelle de Vauban, dominant la Cité du Temps... Sur les 41,5 km de ce parcours exigeant car vallonné, les meilleurs rouleurs chasseront les secondes dans un écrin de prestige.

Le 9 juillet, Arc-et-Senans, et plus spécialement la Saline royale, va accueillir le départ de l'étape contre la montre qui rejoindra Besançon-Micropolis. La Saline sera ouverte au public pendant toute l'étape ce qui permettra à chacun d'approcher les coureurs de très près, notamment pendant les échauffements. Les coureurs partiront du cœur de la Saline. La rampe de lancement sera installée à l'entrée de la Saline et débouchera sur la route, permettant ensuite aux coureurs de débiter l'étape par une longue ligne droite en direction du Jura. Nous aurons le plaisir d'accueillir ce Contre La Montre à Boussières. De ce fait, la rue du centre, depuis le cimetière à la sortie de Boussières, direction Thoraise sera coupée par la gendarmerie toute la journée, de 7h du matin à 18h le soir. Toutes les rues adjacentes à la rue du Centre seront également fermées.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie pour plus d'informations. Merci de votre compréhension.

Le Conseil Général organisera plusieurs animations autour du cyclisme qui rassembleront 160 jeunes sur quatre sites situés le long du parcours de l'étape (Arc-et-Senans, Quingey, Boussières et Montferrand-le-Château).

A Boussières, ces animations se passeront à l'école maternelle. Ateliers ouverts au grand public de 14h30 à 17h30. Les ateliers seront mis en place avec des rotations de 45 minutes

Au programme, différents ateliers :
 Baby Foot Géant - SMIX Mont D'or
 VTT électrique - Damideau Boisson
 Handisport Fauteuil - CRH
 QUIZZ - Conseil Général du Doubs / CRIJ
 DEFI - Conseil Général du Doubs



la fête

ABBANS-DESSUS
 BOUSSIÈRES
 BUSY
 TORPES
 ET VORGES

5 SUR 5

SAMEDI 25 &
 DIMANCHE 26 AOÛT 2012
BOUSSIÈRES

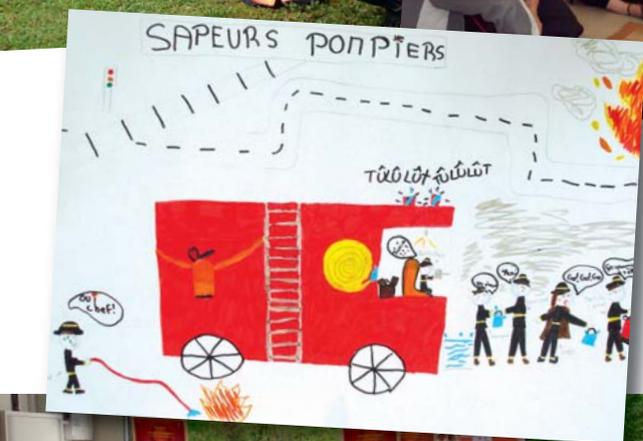
COMITÉ
 DES FÊTES
 DE L'AN **2000**
 ABBANS-DESSUS, BOUSSIÈRES, BUSY, TORPES ET VORGES



Réservez votre week-end

Soirée dansante avec paëlla au menu le samedi soir. Course de Chariotes, bœuf à la broche, jeux de kermesse, chants et danses vous feront passer un week-end de convivialité en compagnie des membres du Comité des Fêtes.

Les Francas de Boussières en visite à la caserne des sapeurs-pompiers



C'est avec joie que nous avons reçu, aux vacances de Pâques, la visite des enfants des FRANCAS de Boussières.

C'est la première fois que nous recevons des enfants dans la nouvelle caserne et pour un coup d'essai ce fut un franc succès en témoigne les sourires des enfants en partant.

Répartis en trois ateliers les enfants ont été sensibilisés à la façon de donner l'alerte (le 18 ou le 112) puis ils ont découvert l'utilisation du mannequin pour l'apprentissage du massage cardiaque. Ils ont également pratiqué la mise en eau d'une lance à partir du fourgon. Ils étaient bien encadrés par le Major Bernard BONNOT, chef de centre et six de ses hommes.

Le diplôme du « petit pompier » a été remis à chacun des participants.

Les enfants ne sont pas venus les mains vides. La directrice des FRANCAS, Samia COQUET, avait eu la bonne idée de faire dessiner les enfants sur le thème des pompiers. Les dessins ont tous été affichés à la caserne.

Enfin cette après-midi s'est terminée par un goûter offert par l'amicale des pompiers en présence de son Président Daniel VALLADONT.

Après la visite des enfants nous espérons accueillir prochainement les habitants de Boussières et des environs à l'occasion des portes ouvertes qui se dérouleront au mois de septembre 2012.

Incivilités

Haies

Nous vous rappelons que l'entretien des haies privées qui empiètent sur le domaine public est à la charge de son propriétaire. Ce n'est pas aux agents communaux de tailler les haies qui gênent le passage des piétons sur le trottoir. En cas de non respect, la commune se chargera de faire exécuter à vos frais ces travaux par une entreprise privée.

Chiens

La divagation des chiens sur la voie publique est interdite. Après plusieurs avertissements verbaux votre chien pourra être mis en fourrière à vos frais.

Espaces verts et massifs communaux

Il est interdit de modifier ou d'aménager des espaces verts, ni de toucher aux massifs communaux. Ces espaces doivent rester en état et sont entretenus par les agents de la commune.

Déchets verts

Nous constatons chaque année que des propriétaires ne se gênent pas pour déposer leurs propres déchets verts sur le terrain communal qui jouxte leur propriété.

Nous leur rappelons qu'il existe une déchetterie prévue à cet effet.

En cas de non respect, ils pourront être verbalisés.

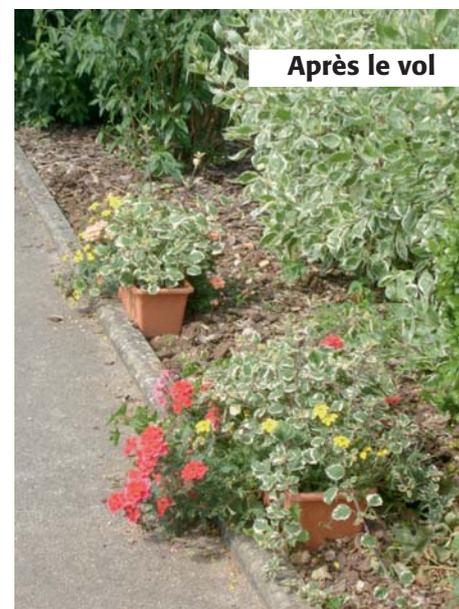
Propreté du village

La commune mène des efforts particuliers pour que le village reste propre. Merci de respecter le travail des agents communaux, notre cadre de vie et d'utiliser les poubelles. Nous en appelons au civisme de chacun.

Vol de jardinières

Cette année avec le passage du Tour de France en juillet et la course des chariotes en août, la commune a fait un effort particulier pour avoir un fleurissement du village soigné et de qualité.

Malheureusement des esprits malveillants ne se sont pas gênés pour voler quatre jardinières qui avaient été installées le matin même, et en plus les plus belles !



Haies et arbres

Les branches d'arbres des propriétés privées qui surplombent le domaine public doivent être coupées afin de ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules.

Il est également rappelé que les haies formant clôture ne doivent pas gêner la visibilité pour la circulation ni l'accès aux trottoirs.

Afin de dégager la visibilité pour la circulation, les haies vives ou similaires constituant ou doublant les clôtures de tous les terrains d'angle ne doivent pas dépasser un mètre, ceci sur une longueur minimum de 50 mètres de part et d'autre du carrefour.

A défaut de règlements particuliers, l'article 671 du code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être plantés à deux mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser deux mètres de hauteur et plantés à cinquante centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres de hauteur.

Le Plan d'Occupation des Sols, qui fixe les règles d'urbanisme dans le village, est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture.

En cette période, entre la taille des arbustes et les travaux de jardinage, il est intéressant de se rappeler comment se débarrasser des déchets.

Par arrêté préfectoral **il est absolument interdit de faire des feux de broussaille ou de déchets verts sur la commune.**

Les déchets peuvent être compostés ou évacués en déchetterie.

En cas de non respect de ces consignes, le Maire interviendra auprès de la gendarmerie afin d'établir un procès verbal accompagné d'une amende.





Nids de guêpes

Les sapeurs-pompiers du Doubs n'interviennent désormais qu'en cas de risque immédiat.

Le service départemental d'incendie et de secours du Doubs, comme toutes les collectivités, connaît une situation financière tendue. Il a donc procédé à un réexamen des missions qu'il réalise afin de consacrer ses ressources aux interventions de son cœur de métier.

Au vu de cette analyse, le conseil d'administration a décidé qu'à partir du mois de mai 2012, le Sdis assurera uniquement les missions lorsqu'il existe un risque avéré pour la population.

Cette mesure vise principalement la destruction de nids d'hyménoptères (guêpes et frelons).

Le risque est considéré comme avéré lorsque le nid d'hyménoptères se situe dans :

- un établissement accueillant des **enfants** (écoles, jardins d'enfants et crèches, centres de vacances, terrains de jeux) ;
- un domicile (locaux de vie) ou un établissement accueillant un **public fragilisé** (personnes âgées, invalides, allergiques, malades) ;
- un établissement recevant du public sous réserve que le nid se situe dans les locaux **accessibles au public**.

Dans toutes les autres situations, le demandeur est invité à utiliser les services d'un prestataire privé.

Si aucun prestataire n'est en mesure de réaliser la mission, ou lorsque le nid requiert des moyens dont seul le SDIS dispose, la mission est réalisée en fonction des disponibilités opérationnelles. Dans ce cas, le bénéficiaire est informé qu'il devra participer aux frais engagés. Cette participation est fixée à 75 euros pour l'année 2012. Lorsque le bénéficiaire a donné son accord, le centre de traitement des alertes (CTA) programme la mission.

Accès déchetterie THORAISE Badge obligatoire d'ici quelques mois

Les 18 déchetteries Sybert du Doubs ne seront autorisées que sur présentation d'un badge d'accès.

Cette nouvelle réglementation permettra d'identifier plus rapidement chaque usager et de mesurer l'utilisation de chacun. Les accès en déchetteries nécessiteront obligatoirement un badge. Cela doit permettre d'identifier rapidement chaque usager se présentant à l'entrée d'une déchetterie et de mesurer l'utilisation qu'il en fait au quotidien afin d'optimiser le service et de maîtriser les coûts de fonctionnement.. Pour les particuliers, il vous faudra nous retourner le formulaire ci-contre complété, accompagné des justificatifs (copie de la carte nationale d'identité, de la carte de séjour ou du passeport et un justificatif de domicile (copie de la dernière facture d'électricité uniquement)).



Rappel d'une déchetterie :

Espace aménagé, gardienné et clôturé où les « ménages » peuvent apporter certains types de déchets en vue de les valoriser ou de les éliminer. Ces déchets sont ensuite transportés vers des centres de traitement spécifiques.

Heures d'ouverture de la déchetterie de THORAISE

Du lundi au samedi :

- de novembre à février : 8h30-11h30/13h30-16h30
- mars, avril, mai, octobre : 8h30-11h30/13h30-17h30
- de juin à septembre : 8h30-11h30/13h30-18h30

ATTENTION :

Les horaires de fermeture indiqués sont les horaires théoriques de fermeture du site. L'accès aux bennes sera fermé 10 minutes avant afin de permettre aux derniers usagers de déposer leurs déchets et de quitter le site.

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

SYBERT



Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets

SYBERT

4 rue Gabriel Plançon
25 043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 21 15 60

Fax : 03 81 21 15 61

<http://www.grandbesancon.fr>

Badges d'accès en déchetteries pour les « particuliers » Règlement d'utilisation

1° - Usagers concernés

Le présent règlement d'utilisation des badges d'accès au réseau de déchetteries s'applique à l'ensemble des usagers (particuliers) résidant sur une des 138 communes adhérentes au SYBERT. Il s'applique également pour les habitants d'autres communes ou groupements de communes ayant passé une convention avec le SYBERT. Seul le Comité Syndical du SYBERT est habilité à délibérer des conditions d'accès et des conditions d'apports, et à les modifier.

2° - Objet

Le présent règlement a pour objet :
- de définir les conditions d'attribution d'un badge d'accès en déchetterie du SYBERT conformément aux dispositions adoptées par le Comité Syndical ;
- de clarifier les relations entre les « particuliers » et le SYBERT.
Il s'applique uniformément sur l'ensemble du réseau de déchetteries du SYBERT. Il est joint systématiquement au document permettant aux « particuliers » de demander un badge. Il est également consultable sur le site internet du SYBERT.

3° - Responsabilités

Chaque badge est attribué à un foyer. Il possède un numéro d'identification unique, il est nominatif et engage la responsabilité de son détenteur qui n'en soit le titulaire direct ou indirect. La cession, le don, le prêt du badge d'accès à un professionnel ou une association sont interdits : en cas d'utilisation frauduleuse de celui-ci, la responsabilité du titulaire sera engagée et il pourra voir son badge d'accès désactivé. En cas de perte, vol ou destruction du badge d'accès, le titulaire devra avertir le SYBERT qui procédera à la désactivation du badge. Un nouveau badge pourra être créé à la demande de l'utilisateur, à ses frais (10 €). Tout usager autorisé à accéder aux déchetteries du SYBERT respectera le présent règlement d'utilisation.

L'usager s'engage et engage ses ayants droits au respect du présent règlement et du règlement intérieur des déchetteries. Tout comportement ou utilisation frauduleuse portant atteinte à l'ordre, la sécurité des biens et des personnes ou à la salubrité des déchetteries est de la responsabilité de l'utilisateur qui s'expose à des poursuites civiles ou pénales et au retrait de son autorisation d'accès (badge désactivé). Le SYBERT ne saurait être tenu pour responsable de la méconnaissance par l'utilisateur du présent règlement. Tout litige résultant de l'exécution du présent règlement relève de la compétence des tribunaux de Besançon.

4° - Conditions d'accès aux déchetteries

L'autorisation d'accéder aux déchetteries est matérialisée par la délivrance d'un badge d'accès, nominatif, numéroté et repéré.

4-1 : Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage sur l'exactitude des renseignements fournis par ses soins sur le formulaire de demande de badge d'accès ; il sera tenu pour seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. Le SYBERT se réserve le droit de procéder aux vérifications des informations fournies par l'utilisateur. L'utilisateur est tenu d'informer dans les meilleurs délais le SYBERT de toute modification concernant sa situation au regard des informations demandées.

4-2 : Délivrance du badge

La demande de badge d'accès est effectuée directement par l'utilisateur auprès du SYBERT. A la remise du formulaire dûment complété, signé et après vérification des justificatifs, le SYBERT enregistre la demande et attribue un numéro unique à chaque usager. Ce numéro figure au verso du badge d'accès et permet un suivi informatisé de l'utilisation du service par l'utilisateur.

4-3 : Validité et propriété des badges

En cas de non utilisation du badge sur une période de 1 an, un courrier sera adressé à l'utilisateur pour savoir s'il a toujours besoin de son badge. En cas de non-réponse sous un délai de deux mois, le badge sera désactivé. Le badge d'accès en déchetterie est la propriété exclusive du SYBERT.

4-4 : Contrôle des accès en déchetterie

Le SYBERT veille au respect du présent règlement et peut, le cas échéant, procéder à la vérification du badge d'accès sur la déchetterie. Ce contrôle portera sur l'identité de l'utilisateur et sur la correspondance avec l'enregistrement dans la base de données. L'utilisateur sera invité à apporter immédiatement la preuve de son identité et/ou de son appartenance au foyer ; en cas de fraude, le badge sera confiscatoire par le SYBERT et le compte suspendu. Faute de pouvoir apporter la preuve de son identité immédiatement, l'utilisateur aura un délai de 15 jours pour y remédier sous peine de voir son badge d'accès désactivé.

5° - Règlement intérieur des déchetteries

Le présent règlement d'utilisation des badges fait partie du règlement intérieur des déchetteries ; en cas de modification, c'est ce dernier qui fait foi.

6° - Conditions de dépôt en déchetterie

Lors de chaque passage en déchetterie, l'utilisateur doit présenter devant la borne son badge d'accès. A défaut, l'accès à la déchetterie est refusé. Le badge d'accès permet d'identifier l'utilisateur et de mesurer l'utilisation qu'il fait du service.

6-1 : produits acceptés en déchetterie

La liste des produits acceptés en déchetterie figure sur le règlement intérieur des déchetteries ; il est consultable directement sur les sites, de même que la liste des déchets refusés.

6-2 : limitation des apports

Pour certains types de produits, les quantités journalières d'apport sont limitées ; ces limites sont précisées dans le règlement intérieur des déchetteries.

7° - Informatique et Libertés

Les conditions d'attribution des badges ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL ; conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne qui figure sur le fichier centralisé tenu par SYBERT dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations la concernant.

Jours et horaires d'ouverture des déchetteries

Fermeture des accès 10 minutes avant l'heure de fermeture effective

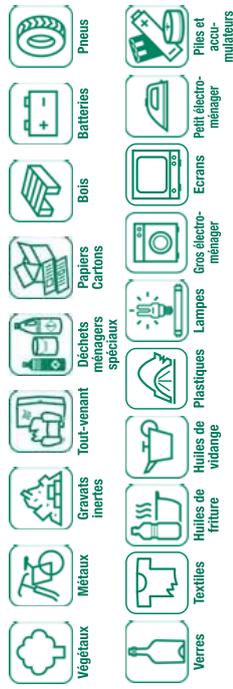
Site	Jours d'ouverture	Été	Hiver
Tilleroyes (Besançon)	Lundi	8h - 12h et 13h - 18h	8h - 12h et 13h - 16h
	Mardi - Mercredi - Jeudi	9h - 12h et 13h - 18h	8h - 12h et 13h - 16h
	Vendredi	9h - 12h et 13h - 19h	8h - 12h et 13h - 17h
	Samedi	8h - 18h	9h - 16h
Andiers (Chatezeulle/Thise) Pirey	Dimanche	8h - 12h	9h - 12h
	Lundi	8h - 12h et 13h - 18h	9h - 12h et 13h - 16h
	Mardi - Mercredi - Jeudi	9h - 12h et 13h - 18h	9h - 12h et 13h - 16h
	Vendredi	9h - 12h et 13h - 19h	9h - 12h et 13h - 17h
Samedi	8h - 18h	9h - 16h	
Devecey Ornans Placey Saint-Vit Saône Thoraise	Lundi - Mardi - Mercredi Jeudi - Vendredi	9h - 12h et 13h - 18h	9h - 12h et 13h - 16h
	Samedi	9h - 18h	9h - 12h et 13h - 16h
Arc et Senans Bouclans Epeugney Marchaux	Mardi - Jeudi - Samedi	9h - 12h et 13h - 18h	9h - 12h et 13h - 16h
	Mardi - Mercredi Vendredi - Samedi	9h - 12h et 13h - 18h	9h - 12h et 13h - 16h
Amancey Lavans-Quingey Roulans	Mardi - Mercredi Vendredi - Samedi	9h - 12h et 13h - 18h	9h - 12h et 13h - 16h
	Mardi - Mercredi - Samedi	9h - 12h et 13h - 18h	9h - 12h et 13h - 16h

- Les changements d'horaires se font en même temps que le changement d'heure officiel.

- **Les déchetteries sont fermées les jours fériés.**

- **Afin de permettre aux derniers usagers de décharger leurs véhicules et de quitter le site, l'accès aux quais de déchargement n'est plus possible 10 minutes avant l'heure de fermeture.**

Produits acceptés



Chaque déchetterie est équipée d'une ressourçerie ou certains objets trouveront une deuxième vie.

Déchets refusés

Ordures ménagères, sacs opaques pleins, corps métalliques creux tels que bouteilles de gaz, extincteurs..., médicaments, déchets de soins, cadavres d'animaux, les déjections animales et les lières, produits radioactifs (y compris les cadrans de montre ou les pointes de paratonnerre) et produits contaminés, amiante liée,...

Le SYBERT modernise

le fonctionnement de ses déchetteries



Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets

dechetterie@sybert.fr ou 03.81.87.85.15.

DÉCHETTERIES

INSCRIPTION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT

JE BADGE !



Particuliers



Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets

Le SYBERT modernise

le fonctionnement de ses déchetteries

dechetterie@sybert.fr ou 03.81.87.85.15.

Demande d'attribution de badge d'accès aux déchetteries du SYBERT

Ce formulaire complété est à retourner, accompagné des justificatifs, à l'adresse suivante :

**SYBERT - 4 rue Gabriel Plançon - La City
25 043 BESANGON Cedex**

ou à déposer directement dans la déchetterie la plus proche de chez vous.

Attention : un seul badge sera délivré par foyer.

Je soussigné(e) : Madame Monsieur (écrire en majuscule - *merc!*)

(*) Champs obligatoires

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Courriel :

N° de contrat redevance incitative :

Justificatifs à joindre impérativement (documents conservés par le SYBERT) :

- copie de la carte nationale d'identité, de la carte de séjour ou du passeport
- justificatif de domicile (copie de la dernière facture d'électricité uniquement)

certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits,

reconnais avoir pris connaissance du règlement d'utilisation en vigueur.

Fait à

Le

Votre badge vous sera transmis, accompagné du règlement d'utilisation, par courrier, à l'adresse indiquée ci-dessus, aux environs du 15 août 2012.

Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et approuvé »

IMPORTANT : à compter du 3 septembre 2012, aucune personne ne pourra accéder aux quais de déchargement sans badge d'identification.

ACCÈS DÉCHETTERIES A PARTIR DU 3 SEPTEMBRE 2012 JE BADGE !

A partir du 3 septembre 2012, l'accès aux 18 déchetteries du SYBERT pour les particuliers résidant sur une des 198 communes membres du SYBERT reste non facturé mais n'est autorisé que sur présentation d'un badge d'accès nominatif.

1 - Pourquoi un badge ?

Le badge doit permettre d'identifier rapidement chaque usager se présentant à l'entrée d'une déchetterie et de mesurer l'utilisation qu'il en fait au quotidien afin d'optimiser le service et de maîtriser les coûts de fonctionnement.

2 - Comment obtenir son badge ?

- Pour obtenir son badge, il convient de :
- remplir le bulletin d'inscription ci-joint,
 - joindre les pièces justificatives demandées (impératif),
 - retourner le bulletin d'inscription joint au gardien de déchetterie (à remettre en main propre) ou au SYBERT (à transmettre par courrier) **avant le 31 juillet 2012.**

Le SYBERT procède alors, au fur et à mesure des retours, à l'enregistrement informatique des bulletins d'inscription.

Les badges sont envoyés par courrier directement au domicile des personnes aux environs du 15 août 2012.

Après le 15 août 2012, les inscriptions restent possibles et les démarches sont identiques. Les badges seront alors envoyés au fur et à mesure des nouvelles demandes sous une semaine.

Un seul badge est établi par foyer. Le badge reste la propriété du SYBERT. Chaque badge est personnel, nominatif, numéroté et répertorié.

3 - Responsabilités de l'usager

Tout changement doit être signalé au SYBERT dans les meilleurs délais. Ainsi :

- **en cas de changement de domiciliation à l'intérieur du SYBERT**, il convient de transmettre les nouvelles coordonnées au SYBERT afin de mettre à jour la base de données,
- **en cas de déménagement hors du territoire du SYBERT**, il convient de restituer son badge au SYBERT,
- **en cas de perte ou de vol**, il convient de prévenir rapidement le SYBERT pour désactiver le badge égaré. **L'édition d'un nouveau badge d'accès est facturée 10 € à l'usager.**

Le badge est délivré pour une durée illimitée. Cependant, le SYBERT se réserve le droit de suspendre la validité du badge en cas de :

- non respect du règlement par l'usager,
- non utilisation du badge durant une période de 1 an. L'usager aura, au préalable, reçu un courrier l'interrogeant sur l'utilité de son badge. En cas de non-réponse sous un délai de deux mois, le badge sera automatiquement désactivé, prêt de son badge à un professionnel.

Chaque usager peut accéder aux déchetteries à l'aide de son badge « particuliers » mais ne peut, en aucun cas, prêter son badge à un « professionnel » effectuant un chantier à son domicile.

Le règlement intérieur concernant l'accès aux déchetteries est affiché dans chaque déchetterie et est consultable sur le site internet de la collectivité : www.sybert.fr. Toute modification sera portée à la connaissance des usagers par les mêmes voies.

4 - Utilisation du badge et du service

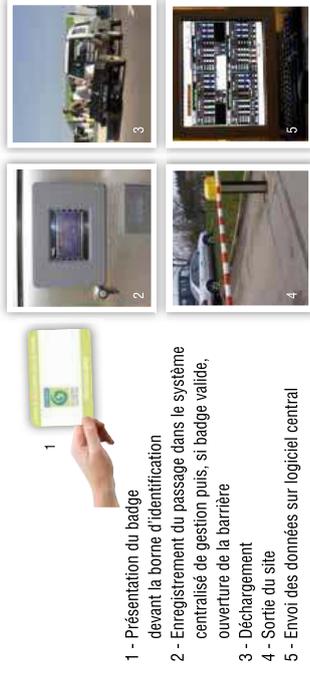
Pour les particuliers, l'accès aux déchetteries demeure non facturé puisque ce service est déjà facturé dans le cadre de la redevance ou de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (le coût moyen des déchetteries est de 20,71 €/hab. en 2012).

Pour éviter la saturation des bennes entraînant le blocage des usagers à l'entrée des déchetteries, les quantités sont limitées à :

- **3 m³/jour** pour les encombrants, plastique, bois, déchets verts, ferraille, papiers/cartons, ...
- **1 m³/jour** pour les gravats inertes.

Estimation des quantités par type de véhicule : quelques exemples

Descriptif du véhicule	Correspondance quantité de déchets déposés
Monospaces, 4x4, citadines ayant les sièges arrière repliés	0,5 m ³
Remorque entre 1,50 m et 2 m	0,75 m ³
Remorque entre 2 m et 3 m de long	1,5 m ³



- 1 - Présentation du badge
- 2 - Enregistrement du passage dans le système centralisé de gestion puis, si badge valide, ouverture de la barrière
- 3 - Déchargement
- 4 - Sortie du site
- 5 - Envoi des données sur logiciel central

5 - Respect des agents et des lieux

Pour un maximum d'efficacité, il est recommandé de :

- 1 - trier avant de se rendre à la déchetterie afin d'optimiser son temps de déchargement,
- 2 - préparer son badge pour le présenter à la borne sans quoi l'accès aux quais de déchargement sera refusé,
- 3 - stationner correctement son véhicule pour éviter de bloquer le passage dans l'enceinte de la déchetterie,
- 4 - décharger les déchets en respectant les consignes de sécurité : interdiction de descendre dans les bennes, obligation de laisser les enfants à l'intérieur des véhicules, interdiction de fumer, ...
- 5 - respecter la propreté du site en ramassant les éventuels déchets tombés à côté des bennes lors du déchargement



Respecter le gardien et ses consignes. Le gardien est présent sur le site pour vous conseiller et vous orienter. Il est formé et connaît les contraintes de valorisation pour chaque benne de matériau. En respectant ses prescriptions, vous permettez aux déchets triés d'être traités dans le respect de l'environnement. Le gardien n'intervient pas dans le déchargement des véhicules des usagers.



Conseil : pour réduire les temps d'attente, évitez les périodes de pointe comme le samedi après-midi !



Journée Intergénérationnelle du 12 février 2012

Le CMJ a souhaité renouveler cette rencontre entre les générations qui avait connu un vif succès l'an dernier.

Le principe est simple : inviter les enfants et les anciens du village à se retrouver dans la Maison des Loups pour une après-midi de jeux et un goûter. Pour pimenter l'évènement, l'idée est venue d'y ajouter un concours de gâteaux. Seule contrainte : derrière les fourneaux, chaque équipe de cuisiniers devait être mixte, avec au moins un jeune et un ancien.

Nous remercions chaleureusement Mme Elisabeth NUNINGER, seule participante senior d'avoir confectionné un gâteau avec un membre du CMJ et d'avoir ainsi participé à cette action.

Petits et grands, familles et anciens de notre village ont pu chacun faire découvrir leur jeu favori et en apprendre de nouveaux. Une bonne cinquantaine de participants est venue au rendez-vous. Jeux de sociétés et jeux de cartes reprennent du service ; les jeunes y jouent avec plaisir.

Contrairement à une idée reçue, la déferlante d'Internet et des jeux vidéo n'a pas enterré ces loisirs traditionnels.

Joueurs et joueuses ont pu faire une pause en écoutant le Professeur ETIEVENT présenter le défibrillateur, prochainement mis à disposition des utilisateurs de la MDL, offert par Mme BRANGET députée de notre circonscription. Etaient présents également Bertrand ASTRIC, maire de Boussières et Bernard BONNOT Chef de Centre des pompiers de Boussières.

Le jeu a repris puis la journée s'est poursuivie par le concours des gâteaux réalisés par les jeunes et les plus anciens.

Un jury gourmand fut chargé de noter les qualités esthétiques et dégustatives des différentes réalisations. La créativité était au rendez-vous et les gâteaux, en plus d'être délicieux, témoignaient d'une esthétique recherchée. Les départager ne fut pas évident.

Après délibération, les vainqueurs de ce concours furent désignés :

Iris MARGUET et Colin BULLE qui ont tous deux reçu des cadeaux culinaires. Un prix spécial a été remis à Mme Elisabeth NUNINGER, un exemplaire du livre "La cuisine de la République" (livre de recettes des régions françaises), offert par Françoise BRANGET.

Bien sûr les joueurs et joueuses ont pu finir cette journée en dégustant ces magnifiques et délicieux gâteaux.

Merci à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine encore plus nombreux !





3^{ème} édition du tournoi Multisports



Les équipes



Les rebelles



Les geeks sportifs



Les p'tits sportifs



Les sans nom



Les HLM boys

C'est maintenant un rendez-vous sportif et festif attendu, le tournoi multisport a eu lieu dans la bonne humeur le samedi 12 mai. Cette année, cinq équipes étaient en lice avec une participation accrue des plus jeunes et des filles. Matches de football, handball et lancers francs de basket se sont enchaînés tout l'après-midi.

Les « HLM boys » et les « Rebelles » se sont distingués en foot, les « Geeks sportifs » et les « Sans nom » au hand. Bravo aux « p'tits sportifs » pour leur dynamisme et félicitations à Garion Tanguy, vainqueur aux lancers francs de basket.

Merci à Stéphane TATU et à Bruno BERNARD, les 2 arbitres. Le tournoi s'est terminé autour d'un goûter avec remise des médailles, coupes et ballons. Merci aux membres du CMJ et à tous les participants, joueurs ou spectateurs.

Rendez-vous l'année prochaine !



Avantages Jeunes www.jeunes-fc.com

Demande de Carte Avantages Jeunes : coupon à détacher

Carte Avantages Jeunes

La Municipalité, sur proposition du CMJ, reconduit l'attribution gratuite de la Carte Avantages Jeunes pour les jeunes de 10 à 17 ans habitant le village.

L'année dernière, nous avons mis en place une inscription préalable mais peu de jeunes ont respecté cette consigne. Nous n'avons voulu exclure personne mais, de ce fait, la récupération des cartes en septembre a été compliquée.

Cette année, l'inscription est donc OBLIGATOIRE. Aucune carte ne sera donnée si l'inscription n'a pas été faite. A cause des congés d'été nous repoussons la **date limite d'inscription au 31 Aout.**

Le coupon ci-dessous doit être retourné à la mairie avec les justificatifs suivants : copie de la carte nationale d'identité et copie d'un justificatif de domicile.

Opération Carte Avantages Jeunes / Restos du Cœur

Les membres du CMJ remercient les jeunes Boussiérois pour leur nouvelle participation à cette action de solidarité. 27 coupons de Carte Avantages Jeunes ont été ramenés à la mairie accompagnés de dons de vêtements, jouets et jeux, livres, produits de toilette ... Le tout a été remis aux restos du cœur. Grâce à cette générosité et en partenariat avec la région de Franche-Comté et le Crédit Mutuel, des repas supplémentaires ont été distribués. Cette action sera reconduite l'année prochaine.



Demande de Carte Avantages Jeunes

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____ / ____ / ____

Adresse _____

Téléphone _____

Ne pas oublier de joindre à ce coupon une copie de la carte nationale d'identité et une copie d'un justificatif de domicile.



Budgets 2012

Le budget général 2012 ne prévoit pas de dépenses importantes du fait de l'augmentation du budget assainissement.

Deux opérations :
Création de la cantine scolaire
Ouverture du lotissement
vers le stade

Les recherches de fuites
ont été efficaces.

Le budget eau :
Le réseau a été amélioré
sur le lotissement Nela.

Le budget assainissement :
Fort investissement sur
une longue durée (détail
du projet en article séparé)

Budget Principal 2012

Section investissement

Dépenses

Opérations + non affectées	660 122 €
Dette en capital	50 000 €
Dépenses imprévues	9 470 €
Ecritures d'ordres	11 332 €
Reprise résultats 2011	132 033 €
Total dépenses	862 957 €

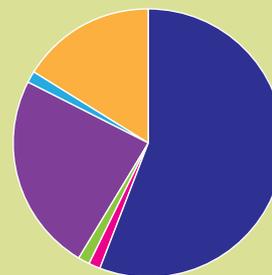
Recettes

FCTVA + TLE + 1068	305 250 €
Virement section fonctionnement	119 254 €
Subventions	41 450 €
Opération d'ordre	5 737 €
Emprunt d'équilibre	391 266 €
Total dépenses	862 957 €

Répartition des dépenses d'investissement

Cantine + accueil périscolaire	368 669 €
Transformation POS en PLU	10 000 €
Tranche n°3 MDL (étude)	10 000 €
Travaux voirie chemin de Nela	157 184 €
Aménagement terrain Margot	8 539 €
Total opérations	554 392 €
Dépenses non affectées	105 200 €

- Cantine + accueil périscolaire 55,84%
- Modification POS en PLU 1,52%
- Tranche n°3 MDL 1,52%
- Trottoirs + voirie chem. Nela 23,82%
- Aménagement terrain Margot 1,30%
- Dépenses non affectées 16%



Section fonctionnement

Dépenses

Frais de personnel	133 150 €
Frais SIVOM + élus	170 650 €
Charges caractère général	243 600 €
Dépenses imprévues	10 042 €
Intérêts de la dette	33 000 €
Dotations amortissement	1 948 €
Autres charges	1 500 €
Virement section investissement	119 254 €
Total dépenses	713 144 €

Recettes

Produits de service	31 078 €
Taxes	30 000 €
Dotations CAGB	157 500 €
DGF et participations	150 288 €
Impôts locaux	223 000 €
Revenus des immeubles	30 000 €
Autres recettes	10 053 €
Reprise résultats 2011	81 224 €
Total recettes	713 144 €

Répartition des dépenses de fonctionnement par secteur

Enfance / jeunesse : écoles, cantine, périscolaire, transport scolaire, subvention aux coopératives scolaires, CMJ, FRANCAS	78 500 €
Bâtiments : chauffage, entretien, électricité	56 000 €
Voirie : déneigement, entretien, fleurissement, éclairage public	37 000 €
Services : personnel communal, élus	177 950 €
Animation, communication, association, culture	28 150 €
SIVOM	104 000 €
Autres charges de fonctionnement	67 748 €
Charges financières	34 500 €
Dépenses imprévues	10 042 €
Total	593 890 €

- Enfance / jeunesse 13,22%
- Bâtiments 9,43%
- Voirie 6,23%
- Elus + Personnel 29,96%
- Communication 4,74%
- Autres charges 11,40%
- SIVOM 17,51%
- Charges financières 5,81%



Impositions

Taxe habitation
Taxe foncière bâti
Taxe foncière non bâti

Boussières (Taux 2012)

7,41 %
15,03 %
11,12 %

Besançon (Taux 2012)

22,28 %
25,64 %
26,37 %

Budget d'Adduction d'Eau Potable

Pour 2012, le prix du m³ d'eau a été maintenu à 1,35 €.

Section investissement

Dépenses	
Travaux et études	22 600 €
Emprunt en capital	2 000 €
Ecritures d'ordre	2 874 €
Dépenses imprévues	1912,75 €
Déficit N-1	55 951,25 €
Total dépenses	85 338 €

Recettes	
FCTVA + 1068	57 851 €
Amortissements	26 206 €
Virement section exploitation	1 281 €
Total dépenses	85 338 €

Section d'exploitation

Dépenses	
Traitement, taxes, entretien	35 000 €
Frais de personnel	10 000 €
Intérêts de la dette	2 500 €
Dotation amortissement	26 206 €
Dépenses imprévues	500 €
Charges exceptionnelles	1 500 €
Atténuation de charges	10 000 €
Autres charges	3 700 €
Virement section investissement	1 281 €
Total dépenses	90 687 €

Recettes	
Vente d'eau	85 000 €
Ecritures d'ordre	2 874 €
Autres charges	59,39 €
Reprise résultats 2011	2 753,61 €
Total dépenses	90 687 €

Budget Assainissement

Le prix du m³ d'assainissement est maintenu à 1,15 €/m³ au premier semestre 2012. Afin de financer les travaux de transport des eaux usées au SIA de Grandfontaine, le prix du m³ d'assainissement passera à 2,90 €/m³ au 2^{ème} semestre 2012.

Section investissement

Dépenses	
Travaux et études	1 299 000 €
Emprunt en capital	126 188 €
Ecritures d'ordre	5 177 €
Dépenses imprévues	10 000 €
Total dépenses	1 440 365 €

Recettes	
FCTVA	2 400 €
Amortissements	107 088 €
Virement section exploitation	78 287 €
Emprunt d'équilibre	1 230 790 €
Amortissement études	21 305 €
Reprise résultats 2011	495 €
Total dépenses	1 440 365 €

Section d'exploitation

Dépenses	
Traitement, taxes, entretien	10 550 €
Frais de personnel	5 000 €
Intérêts de la dette	62 000 €
Dotation amortissement	21 305 €
Dépenses imprévues	5 000 €
Autres charges	1 500 €
Virement section investissement	78 287 €
Redevance agence eau	10 000 €
Charges exceptionnelles	2 000 €
Total dépenses	195 642 €

Recettes	
Vente d'assainissement	137 210 €
Prime épuration	4 000 €
Ecritures d'ordre	5 177 €
Autres charges	99,51 €
Reprise résultats 2011	49 155,49 €
Total dépenses	195 642 €

Le point sur nos projets et travaux



Après de longs mois de préparation, estimations, consultations, demandes de subventions, recherche de financements, nous avons enfin passé les marchés aux entreprises :

- Travaux de terrassement et pose des canalisations
- Construction du poste de refoulement du Maroc et démolition de l'ancienne station
- Matériel technique de refoulement
- Activités annexes de contrôle, d'hygiène sécurité

En plus de notre canalisation d'eaux usées, nous avons profité des tranchées pour poser des gaines permettant de relier très prochainement Boussières avec de la fibre optique.

Depuis mai, les travaux ont commencé sur le terrain.

Un chantier a débuté de la station d'épuration chemin du Bas des Vignes pour rejoindre par gravité le poste de refoulement situé entre la cité du Maroc et «la Roche» intersection de la route départementale et du chemin de Chaucheux.

La traversée de la route de la carrière est réalisée.

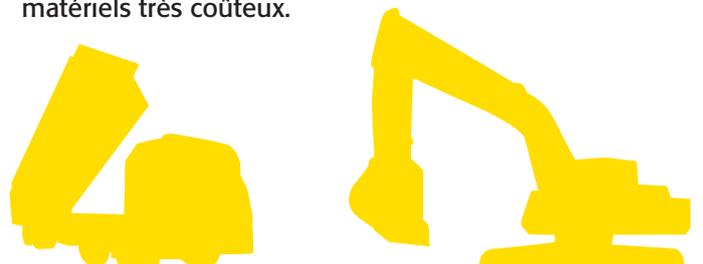
Les entreprises ont pour consigne de ne pas utiliser trop de surfaces agricoles. Naturellement, le budget prévoit une indemnisation aux agriculteurs pour perte de récolte. Malgré une météo peu clémente et des terrains très humides, le chantier avance rapidement.

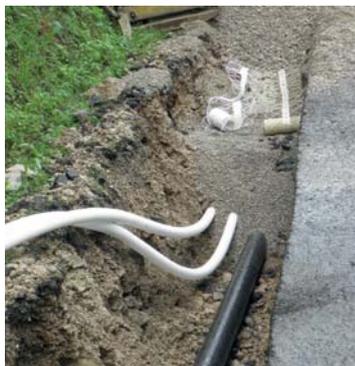
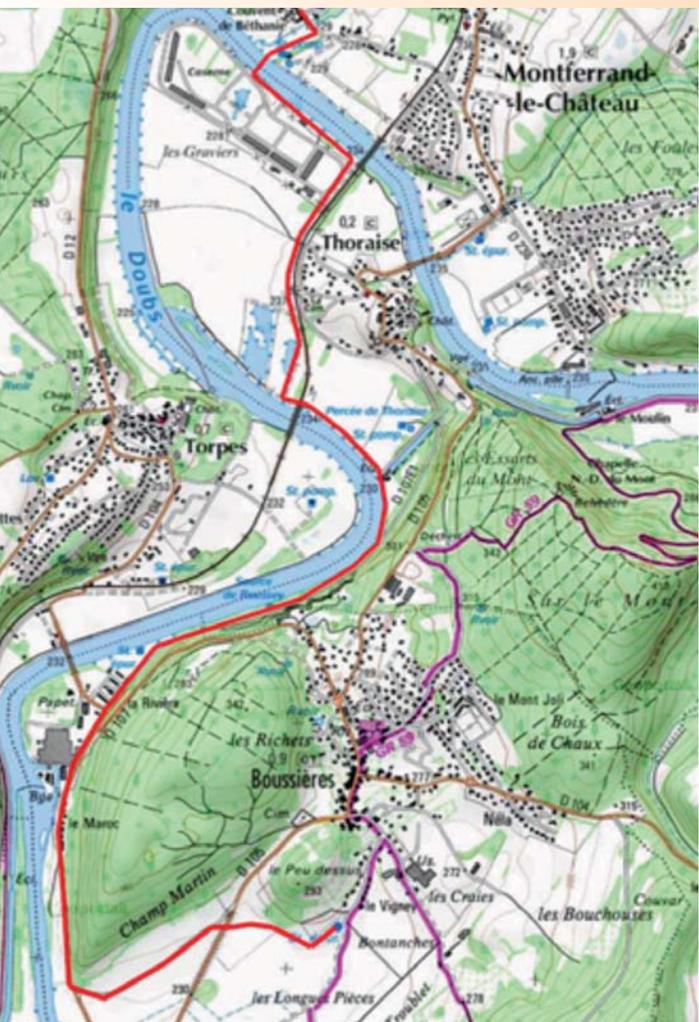
Un deuxième chantier a commencé entre Maroc et Papèteries en se dirigeant vers Thoraise ; pour cette partie le réseau d'eaux usées est prévu en refoulement et les tuyaux utilisés sont différents en matériau, en diamètre, et surtout ils sont soudés à chaque extrémité afin d'obtenir une étanchéité parfaite qui sera testée avant la mise en service. Sur cette portion, la pose de la gaine fibre optique s'effectue en même temps.

Le tracé suit la route de Thoraise, passe par le pont de l'écluse, longe le Doubs et la ligne RFF sur la commune de Thoraise jusqu'au camp militaire. Ensuite une traversée par forage sera réalisée sous le Doubs en face du couvent de Béthanie. Le raccordement final sera fait au poste de Béthanie.

Techniquement, nous avons choisi un mode de refoulement pneumatique et confié la réalisation à une entreprise compétente et expérimentée.

Néanmoins, comme cela a déjà été dit, confirmé à la réunion publique, il est important d'avoir un comportement citoyen et de ne pas jeter dans les toilettes les couches, serviettes hygiéniques et lingettes qui obstruent les canalisations et qui demandent aux agents du SIVOM des travaux pénibles et peuvent détériorer des matériels très coûteux.





Grille obstruée par des couches, des serviettes...

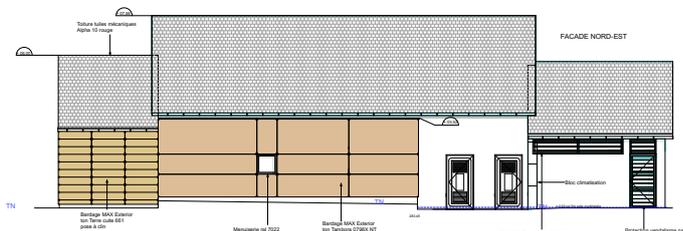
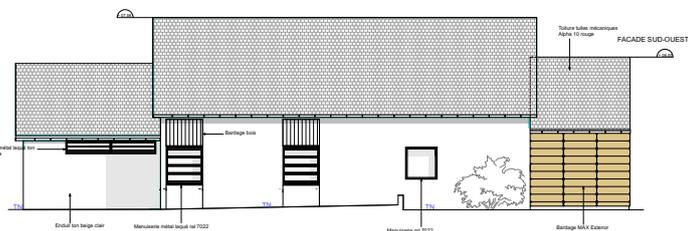
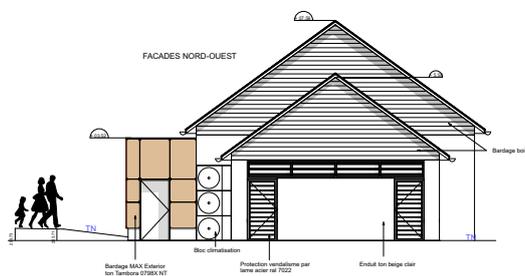
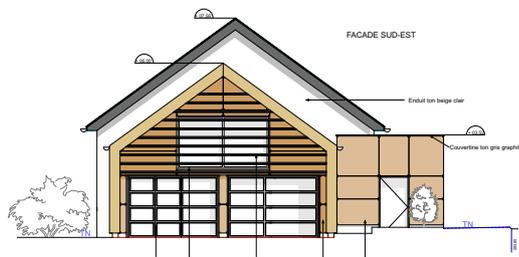
Comme l'a rappelé le Maire, ce chantier très coûteux était financièrement, techniquement, la meilleure solution par rapport à la construction d'une station classique. De plus, les normes évoluant très rapidement, nous n'aurions pas pu ajuster notre épuration à ces contraintes.

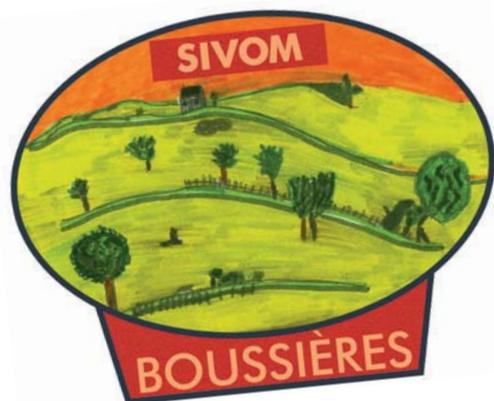
En terme de mise en œuvre, la dernière partie du travail consiste en la démolition de la vieille station qui sera remplacée par un bassin d'orage. Pour des questions climatiques, le bassin d'orage est prévu pour mars 2013. Dès les contrôles effectués, le basculement des eaux usées dans le nouveau poste sera donc effectif dès le printemps 2013.

En cours ou en projet

CANTINE

Depuis le 11 juin dernier, les travaux de rénovation de l'ancienne caserne des Pompiers et Salle multimédia ont débuté. Nous mettons beaucoup d'espoir pour une inauguration à la rentrée de janvier 2013. Ci-dessous, et en avant-première, vous pouvez découvrir la frise qui viendra décorer un des murs intérieurs avec hublots en verre. Ces dessins d'enfants illumineront une salle adaptée à nos bouts de choux.





Qualité de l'eau potable à Boussières

L'eau potable distribuée dans la commune de Boussières provient d'un puits foré dans la nappe alluviale du Doubs, sur la commune de Thoraise. Deux pompes se relaient pour envoyer l'eau dans un réservoir principal double, d'une capacité de 500 m³. L'eau potable est acheminée dans les foyers par ces canalisations, principalement en fonte, sous l'effet de la gravitation. Ceci explique que la pression soit moins forte dans le haut du village que dans le bas. Deux autres réservoirs relais permettent de maîtriser la pression pour les parties les plus basses de Boussières, à savoir le secteur « route de Quingey, rue des résistants, chemin du bas des vignes et chemin du vigney » et le secteur « Boussières papeteries ». Ces deux réservoirs ont une capacité respectivement de 400 m³ et 50 m³. La capacité globale de stockage de l'eau potable sur Boussières est donc d'environ 1000 m³.

Le traitement de l'eau est assuré par injection de bioxyde de chlore dans les puits. Les réservoirs sont vidangés et nettoyés chaque année. Le suivi du traitement de l'eau est assuré par le SIVOM de BOUSSIÈRES. Les analyses effectuées par un laboratoire sont régulières et les résultats sont publiés obligatoirement aux panneaux d'affichage.

Éléments portant sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée doit être **conforme aux limites de qualité** fixées par le Code de la Santé Publique. Ces limites concernent des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques et sont généralement basées sur les recommandations en vigueur de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

De plus, les eaux doivent satisfaire à **des références de qualité**, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes. Les substances concernées, sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, peuvent mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des installations de traitement, elles peuvent aussi être à l'origine de désagrément pour le consommateur.

La qualité de l'eau potable à Boussières

Six analyses ont été effectuées en 2011. Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'**Agence Régionale de Santé**.

L'eau distribuée est une eau bicarbonatée calcique très légèrement basique, moyennement dure et minéralisée, sans trace de substance indésirable. Toutes les analyses attestent de l'**absence de pollution microbiologique** présentant un risque sanitaire.

Les **conclusions** de l'Agence Régionale de Santé sont que l'eau distribuée à Boussières présente une bonne qualité microbiologique, une bonne qualité organoleptique (propriété d'un aliment en termes de goût, odeur, aspect, couleur et consistance), des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité, et une absence de pesticides et d'hydrocarbures.



Entre Souris et T'chat



L'association « Entre Souris et T'Chat » existe depuis 2005. Depuis peu elle a déménagé au 1^{er} étage de la mairie. A sa création elle comptait 10 à 15 adhérents, aujourd'hui environ 60 personnes fréquentent l'association.

A l'origine Jean Louis Tanguy donnait des cours d'informatique financés par la mairie. Au début le matériel était mis à disposition par la commune et utilisé conjointement avec les écoles. A la suite une association s'est créée avec 5 membres fondateurs et deux objectifs :

- 1/ Animer une activité pour les adultes sous forme de cours
- 2/ Encadrer une animation en direction des enfants et des adolescents.

De fait ce sont surtout les enfants qui ont répondu présents.

En 2012 l'association est constituée de 50 % d'enfants (30), de 20 adultes et de 10 adolescents (de 13 à 17 ans). Tous les enfants sont boussiérois. Les adultes sont de Boussières et des communes environnantes. Les garçons représentent le gros des troupes, seulement 10% de filles fréquentent l'activité...

Les nouveaux adhérents complètent les « fidèles » qui sont là depuis 7 ans.

Le mot d'ordre de Souris et T'Chat est depuis sa création : CONVIVIALITÉ.

Celle-ci se manifeste notamment par la grande table au milieu des ordinateurs où le goûter est partagé entre petits et grands.

Souris et T'Chat en pratique :

- ⊙ Un local et 8 ordinateurs mis à disposition et fournis par la commune
- ⊙ 9 PC et 4 portables appartenant à l'association pour les jeux
- ⊙ Une animation pour les adultes le mercredi de 13h45 à 15h00 : au début d'année un point est fait avec les participants pour connaître leurs attentes : 50% des demandes concernent l'entretien et la protection de l'ordinateur, le reste des demandes est centré sur des infos ludiques : photos, musiques, vidéos et téléchargement...
- ⊙ Un créneau pour les enfants (- de 13 ans) le mercredi de 15h00 à 18h30 : les bénévoles incitent les enfants à jouer ensemble contre l'ordinateur et à faire des jeux de coopération et ainsi favoriser la convivialité.

« Ici on ne tue pas d'humains » (sic) mais uniquement des monstres, des droïdes et les enfants ne sont jamais laissés seuls devant l'ordinateur.

- ⊙ Une activité le vendredi soir pour les adultes et les ados à partir de 20h30.

Ces animations sont encadrées par les bénévoles de l'association.

- ⊙ La cotisation est de 30 euros pour un enfant (- de 18 ans), de 45 euros pour les + de 18 ans et enfin une cotisation de 60 euros pour une adhésion famille. Cette adhésion comprend l'accès aux ordinateurs, les cours et le prêt de matériel. Avant l'adhésion vous pouvez venir essayer 3 fois.

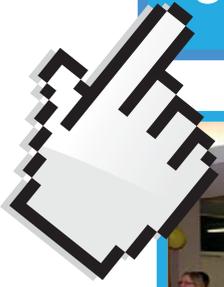
- ⊙ 80% des cotisations reçues servent à acheter du matériel pour les jeux.

En effet le nerf de la guerre pour Souris et T'Chat c'est la performance du matériel notamment pour les jeux. Les 20% restant servent à l'achat d'autres types de matériel comme un vidéo projecteur et un système de numérisation des cassettes vidéo et vhs et des diapositives qui sont mis à disposition des membres de l'association.

Toujours dans les chiffres...

- ⊙ 80% du temps des bénévoles est consacré à la préparation et à l'animation des cours. Les 20% restants sont consacrés aux enfants : jouer avec eux, animer, surveiller...et ceci avec le soutien actif de plus grands (merci à Guillaume, Colin et Louis).

Soirée Wii



Comme toute association dynamique, Souris et T'chat souhaite améliorer les services rendus aux adhérents et souhaite se projeter :

- © Depuis deux ans elle organise une soirée jeux « WII » à la MDL qui connaît un franc succès : l'objectif, est de jouer ensemble, toutes générations confondues autour d'un écran et avec une manette à la main en criant en dansant, en riant... tout cela autour d'une bonne collation et de quelques verres de jus de fruits et de...
- © Elle souhaite organiser des manifestations : des sorties à la « Japan expo » à Paris pour les ados, organiser une « lan-party » (soirée de jeux en réseau).
- © Elle souhaiterait pouvoir faire des cours par niveaux : un pour les débutants et un autre pour les « confirmés » mais cela pointe les limites de la disponibilité des bénévoles... En comparaison St Vit offre des animations tous les jours et au-delà d'une cotisation annuelle demande environ 5 euros par cours. Mais ces cours sont animés par une personne rémunérée...
En tout état de cause les bénévoles de l'association prennent toujours le temps d'expliquer.

Et si nous demandions l'avis des adhérents :

« On apprend beaucoup de choses, on se met à la page. »

« Il y a une très bonne ambiance. »
« Au début, j'avais peur de l'informatique et maintenant j'arrive à surmonter le problème. »

Paroles de Nicole, Marie France et René et de Renée, une nouvelle venue.

Chers lecteurs du Grand Loup, n'hésitez pas à participer aux animations de cette dynamique association seul ou en famille !

Bien être ou être bien ?

Quelle chance pour les habitants !

Deux professionnels du secteur d'activités lié au Bien Etre sont présents dans notre commune, avec chacun leurs spécificités.



Son Credo :

« Ma raison d'être est de mettre ma créativité, mon enthousiasme et ma finesse d'attention à votre service »

Nous commencerons par **Bruno BERNARD**, Conseiller Municipal à Boussières, qui exerce depuis 10 ans maintenant une activité sur le « Développement personnel » ; et se définissant comme « Accompagnateur en Bien-être »

Issu du milieu sportif à la base en tant qu'éducateur, il a également une vocation d'animateur professionnel. Bruno aime transmettre, accompagner, aider, ce qui l'amènera à développer intrinsèquement les qualités requises pour sa nouvelle activité « Le Bien-être »

Formé aux techniques de massage dans une école spécialisée à Lyon, il intègre également dans son cursus des formations théoriques et pratiques sur le « Développement personnel », lui permettant d'appréhender ce domaine dans sa globalité et d'optimiser son objectif : Le bien être des personnes !

Fort de ces années d'expérience, Bruno développe 2 axes dans son travail :

- La prise en charge individuelle des personnes à son cabinet
- La prise en charge de manière collective dans les entreprises et collectivités

Pour le Développement personnel Individuel l'objectif est de mettre en pratique des techniques afin de mieux gérer son stress, ses émotions..., les techniques utilisées notamment le Rebirth sont basées sur la respiration, la visualisation, ou l'affirmation de soi.

Il pratique les soins relaxants : le massage californien, la relaxation coréenne tonique et les soins énergétiques.

Dans le monde de l'entreprise, Bruno propose des interventions auprès du personnel via des ateliers par petits groupes ayant pour thème « Le bien-être au travail », ces ateliers s'articulent autour de la respiration, le gestion des émotions, le stress, la communication avec les autres... Ces interventions peuvent également être dispensées dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation) pour les personnes qui le souhaitent.

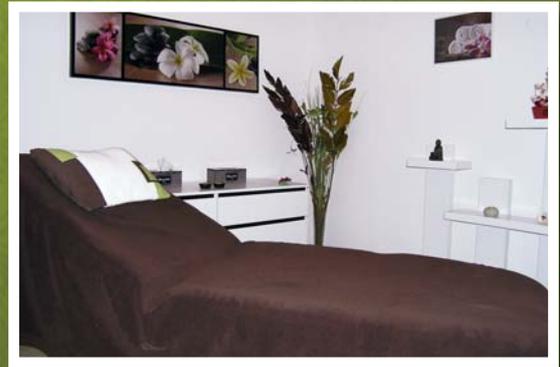
Auprès des collectivités, c'est surtout en milieu scolaire que Bruno met ses compétences au service des élèves, toujours par groupe les ateliers s'organisent autour de l'expression corporelle, la relaxation, le développement personnel, le coaching créatif ...

Son Credo : « Ma raison d'être est de mettre ma créativité, mon enthousiasme et ma finesse d'attention à votre service »

Un petit clin d'œil à Monsieur le Maire de Boussières : les conseillers peuvent-ils avoir recours à des ateliers ?



Pour tout contact :
SOIN DE SOI
Chem. de la pâture
Tél. 06 85 42 59 26
www.soin-de-soi.fr



Nous voici à présent en compagnie d'une charmante jeune femme **Charline BOILLON**, fille de Gérald et Ghislaine, habitant Boussières depuis plus de 20 ans.

Du haut de ces 24 ans elle se lance dans l'aventure ! Une tête bien faite avec une dose d'optimisme et de courage. Professionnelle, Charline a le sens des responsabilités et du commerce !

Après l'obtention de son Bac Professionnel en esthétique effectué en alternance à Dijon, elle intègre une formation de six mois intitulée Procorps à l'École des Métiers Artistiques (EMA) pour se perfectionner dans les massages autour du Monde.

Après 4 années de pratique en Institut dans la banlieue Bisontine, c'est tout naturellement que Charline crée son institut à Boussières pour Homme et Femme, avec un nom miroir : **Charme & Beauté**

Des soins visage, corps comprenant gommage, modelage, enveloppement sont proposés à la future clientèle, avec le choix d'une gamme de produits de qualité : MATIS. Maquillage, beauté des pieds et des mains, épilations complètent la panoplie.

C'est dans un espace clair, spacieux et raffiné que Charline vous attend à compter du 6 juillet 2012, uniquement sur rendez-vous.

« **Les petits plus** » :

- Pour les personnes à mobilité réduite, Charline se déplace à domicile
- Carte fidélité, et bons cadeaux

« **Le petit scoop** » :

Les modelages favoris de Charline ?
Le relaxant et le Bien être !

L'ensemble de l'équipe Municipal souhaite bonne chance à Charline, et encourage son initiative.

Charme & Beauté
24 Route de Besançon
25320 Boussières
(parking sur place)
Tél. 03 81 51 59 10



Flash-back



Vœux du maire 2012

Flash-back



CMJ la relève est assurée



back

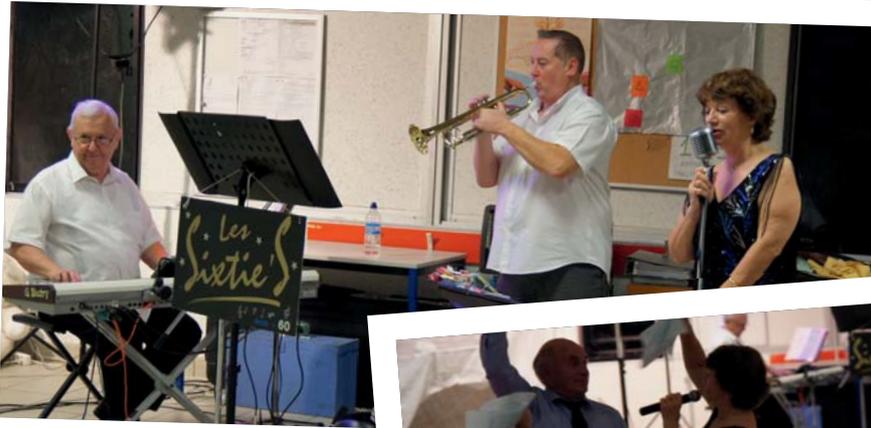
Repas des anciens

Une centaine de nos Aïnés avait répondu présent pour partager un moment privilégié d'échange et de convivialité lors du repas traditionnel offert par la municipalité.

Autour de l'igloo, sous les flocons de neige, parmi les ours blancs, la journée, égayée par le groupe musical « Les Sixties » s'est déroulée dans une chaleureuse ambiance.



Flash-back



Flash-back



Rois et reines d'un jour

Flash-back



Vœux de Mme JACQUEMET
Conseillère Générale
du canton de Boussières



Après-midi intergénérationnelle
Les "Mamies Gâteau" étaient au rendez-vous



Le grand prix de Boussières

Flash-back



Cérémonie du souvenir

Flash-back



Vide grenier des Richets



Flash-back

Vente de fleurs de l'APE



Flash-back



Tournoi du CMJ

Flash-back



Carnaval APE



Les Richets

Y a de la "Zumba" dans l'air

Envie de pimenter vos cours de sport ? De vous dépenser sur des rythmes latinos, endiablés et ensoleillés ? Cap sur la Zumba ! Cette nouvelle activité débarque à la Maison des Loups pour faire fondre les calories tout en s'éclatant. La Zumba est un programme de fitness. Les chorégraphies sont basées sur des musiques africaines ou indiennes, de la salsa, à la soca, samba, cha-cha-cha, au hip hop. Cette activité sera animée par Charlotte. La Zumba sera la principale nouveauté de la saison 2012/2013.

A comme avenir

400 adhérents ont pratiqué une activité la saison dernière grâce à l'association. Vos cotisations font travailler 10 personnes, salariées de l'association ou prestataires extérieures. Rappelons que l'association LES RICHETS est gérée entièrement par des bénévoles. Son essor pris ces dernières années, en fait une "petite entreprise" à faire tourner. Toute personne souhaitant s'impliquer selon son temps dans le bureau, est la bienvenue. Les coups de main ponctuels lors des manifestations sont toujours appréciés. Contactez-nous.

B comme Baby Gym

Les activités pour les enfants seront nombreuses cette saison encore

Baby Gym
Danse
Gym enfants
GRS
Guitare
Karaté
Théâtre

Pour les activités enfants, nous recommandons de vous inscrire sans tarder. Le nombre de places est limité.

I comme Inscriptions

Les inscriptions sont possibles par courrier dès maintenant. Vous trouverez le formulaire à remplir, puis à nous renvoyer sur notre site internet www.les-richets.fr.

Sinon, rendez-vous le 8 septembre de 9h à 12h à la Maison des Loups.

Y comme Yoga

Pour les adultes, vous trouverez à la Maison des Loups, des activités variées et pour tous les niveaux sportifs.

Body Barre
Gym senior actif
Guitare
Pilates
Renforcement musculaire
Salsa
Step
Total Body Conditioning
Yoga
Zumba

L'agenda

Diverses manifestations vous seront proposées tout au long de l'année. Voici les principaux rendez-vous à noter dès maintenant dans votre agenda. Le gala de danse aura lieu cette année encore sur la scène du petit Kursaal à Besançon.

- **Inscriptions :**
8 septembre 2012
- **Reprise des activités :**
17 septembre 2012
- **Super Loto :**
10 novembre 2012
- **Soirée dansante :**
23 mars 2013
- **Vide grenier :**
19 mai 2013
- **Spectacles de fin d'année :**
15 juin 2013
- **Gala de danse :**
19 juin 2013

Contacts

Yves Fadier, président
03 81 56 52 76
Florence Michy, trésorière
03 81 56 65 18

lesrichets@laposte.net
www.les-richets.fr

L'Amicale des Parents d'Elèves Une belle journée pour nos « p'tits loups »



Samedi 17 mars, l'APE a organisé le Carnaval de Boussières... Fées, pirates, danseuses, papillons, Dark Vador et autre Spider-man, notre carnaval était digne des plus grands!

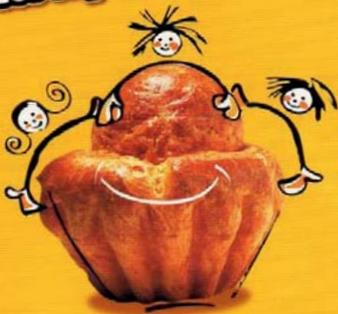
Après un début d'après midi créatif où nos enfants ont confectionné de jolis masques et chapeaux, ils ont défilé dans les rues ensoleillées du village, puis partagé les crêpes qu'ils avaient eux même préparées accompagnées du délicieux jus de pommes de l'association «De la fleur au fruit ».

Un grand merci aux enfants pour leur bonne humeur sans faille, aux parents qui sont venus nombreux et un remerciement particulier à Evelyne Vagneux qui en plus de ses compétences nous a fourni beaucoup de matériel pour les ateliers créatifs.

Retrouver plus de photos et toute notre actualité sur notre site : apeboussieres.e-monsite.com



Opération brioches Merci pour votre aide



Unapei
www.operationbrioches.org

l'appel
médical
L'Appel Médical
L'Appel Médical
CREDIT
COOPERATIF
CREDIT
COOPERATIF

Journées de la solidarité des associations de l'Unapei

Elle a aussi pour but de faire connaître l'action de notre mouvement et de récolter des fonds pour des projets spécifiques. Cette opération est suivie par les associations dans toute la France et est soutenue par l'UNAPEI (Union Nationale des Parents d'Enfants Inadaptés).

En 2011, l'Adapei a utilisé l'intégralité des fonds recueillis pour assurer au plus grand nombre de personnes handicapées intellectuelles accueillies au sein de notre association l'accès à des sorties, à des activités de loisirs, de culture et à des vacances adaptées.

Cette année, les dons contribueront à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants polyhandicapés de l'IME l'Espoir (Institut Médico-Educatif). Cet institut a récemment fêté ses 40 années d'existence. Il accueille en journée une trentaine d'enfants et adolescents polyhandicapés. Ces locaux sont devenus exiguës et inadaptés. Ainsi, l'association projette la construction d'un nouveau bâtiment fonctionnel permettant d'offrir également aux familles des moments de répit en leur proposant d'accueillir le temps d'un week-end ou de petites vacances des enfants et adolescents polyhandicapés, autistes ou handicapés intellectuels.

La collecte faite du 16 au 22 avril dernier dans notre village, a rapporté 1 688,50 €. Grand Merci aux donateurs pour leur générosité et leur bon accueil qu'ils ont réservé aux bénévoles qui s'investissent sans compter pour l'ADAPEI.

Continuons en 2012 à soutenir ces projets solidaires.

Adapei de Besançon 03 81 51 96 20 - ob@adapeibesancon.asso.fr



Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Boussières et Environs.



L'EFS est responsable de la sécurité des donneurs et des malades.

Il a pour mission de recueillir les dons de sang, de préparer, de tester et de distribuer les produits sanguins, transfusés aux malades, dans des conditions optimales de sécurité. Pour y parvenir, les contre-indications sont à la fois une obligation réglementaire et une nécessité incontournable.

Les principales contre-indications

Temporaires ou permanentes, les contre-indications sont dictées par des impératifs de sécurité transfusionnelle pour les malades, et de protection pour les donneurs. Tour d'horizon des situations et pratiques pouvant entraîner une contre-indication au don.

Liées à des actes de soins, un état de santé ou des antécédents médicaux

- une infection ou une fièvre de plus de 38°C datant de moins de deux semaines
- Un contact récent avec une personne atteinte de maladie contagieuse (le délai varie selon la période d'incubation)
- Un antécédent de paludisme (jusqu'à trois ans après la dernière crise)
- Un vaccin vivant atténué datant de moins de quatre semaines (BCG, fièvre jaune, rubéole, oreillons).
- Une intervention chirurgicale avec hospitalisation de plus de vingt-quatre heures, ou un examen endoscopique dans les quatre derniers mois.
- Un soin dentaire (avec un délai variant de vingt-quatre heures après le traitement d'une carie, à une semaine après un détartrage ou une extraction dentaire ou un traitement de racine) en raison d'un risque de passage de bactéries dans le sang.
- Des infections actives transmissibles par le sang : hépatites virales, syphilis, infection par VIH ou par HTLV, maladie de Chagas.
- Un traitement par hormone de croissance avant 1989, un antécédent familial de la maladie à prion, un antécédent de greffe de cornée ou de dure-mère, un antécédent de chirurgie de l'encéphale ou de l'œil avant avril 2001, un antécédent de transfusion ou de greffe .

Liées à des séjours à l'étranger

- Un séjour, dans les quatre derniers mois, dans une zone où sévissent le paludisme ou la maladie de Chagas.
- Un séjour, dans les quatre dernières semaines, dans une zone où sévissent le West Nile virus, la dengue ou le chikungunya
- Les séjours de plus d'une année cumulée au Royaume-Uni entre 1980 et 1996, en raison d'un risque majoré d'exposition à l'agent de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Liées à des pratiques personnelles

- Un accident d'exposition au sang, incluant les accidents professionnels, dans les quatre derniers mois.
- Les tatouages ou piercings y compris pour les boucles d'oreilles, dans les quatre derniers mois.
- L'acupuncture ou la mésothérapie lorsqu'elles ne sont pas réalisées par des aiguilles personnelles ou à usage unique dans les quatre derniers mois.
- Antécédent d'usage de drogues par voie intraveineuse ou intramusculaire, incluant des substances dopantes hors contexte médical.

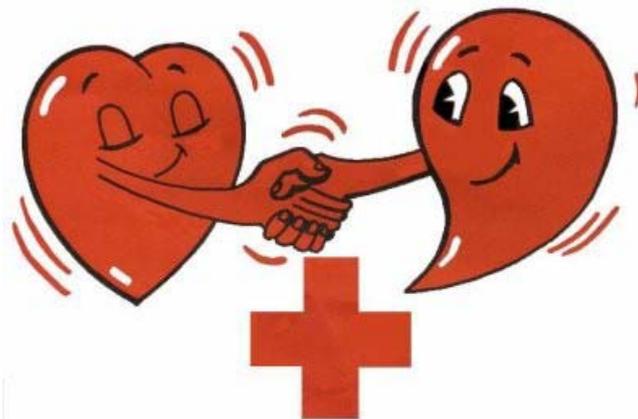
Liées à des pratiques sexuelles

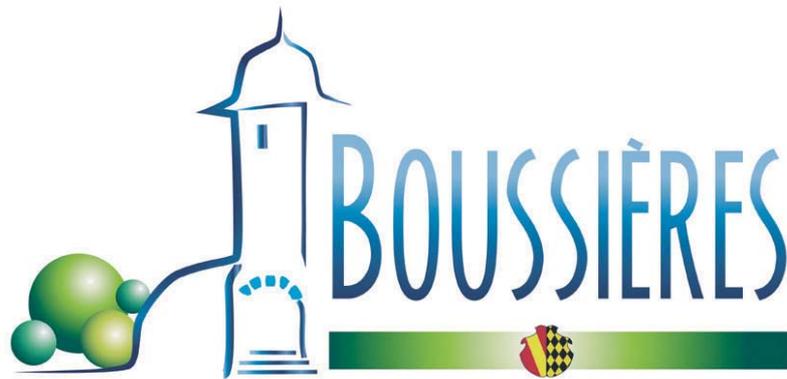
- Une relation sexuelle non protégée avec un partenaire occasionnel au cours des quatre derniers mois.
- Une relation sexuelle même protégée avec un partenaire sexuel connu séropositif pour le VIH, l'hépatite virale B ou C, l'HTLV, ou ayant des pratiques à risque connues, dans les quatre derniers mois.
- Plus d'un partenaire sexuel au cours des quatre derniers mois.
- Une relation sexuelle entre hommes.

Plus d'infos sur chaque type de contre-indication sur
WWW.dondusang.net
à la rubrique « les dons de sang »,
onglet « Les contre-indications au don de sang »

Rappel des collectes 2012
A la Maison des Loups de Boussières de 16h30 à 19h30

- ♥ **Mardi 22 mai**
- ♥ **Mardi 7 août**
- ♥ **Mardi 9 octobre**
- ♥ **Mardi 4 décembre**





Calendrier manifestations 2012

JUILLET

Du 10/07 au 3/08 - Centre de Loisirs (Les Francas)
13/07 - Feux d'artifice à Busy

AOÛT

07/08 - Collecte de sang
25-26/08 - Souper dansant et Course de chariotes –
Fêtes du Comité des Fêtes
Du 27/08 au 31/08 - Centre de Loisirs (Les Francas)

SEPTEMBRE

1/09 - Ronde de l'Espoir
Début septembre (date à définir) - Cérémonie
de commémoration de la libération de Boussières -
Rue des Résistants
08 /09 - Inscription aux activités des Richets

OCTOBRE

9/10 - Collecte de Sang

NOVEMBRE

10/11 - Loto des l'Association des Richets
11/11 - Cérémonie du souvenir - Monument aux
morts
Vacances de la Toussaint - date à définir - Repas
dansant (APE)

DÉCEMBRE

04/12 - Collecte de sang

à l'état civil

Naissances

Liam LANTUÉJOUL
Né à Besançon le 08/02/2012



Mariages

Julie DEVAUX et Julien TARBY
Le 09/06/2012

Nathalie DIDNER et Christophe EVROT
Le 16/06/2012

Décès

Roger PARDONNET
Décédé à Besançon le 19/02/2012

Clément GEORGEL
Décédé à Besançon le 06/05/2012

Lucette VAVASSEUR
Décédée à Besançon le 09/05/2012

Actualisé le 16 juin 2012





PROCHAIN Grand loup

Sortie HIVER 2013



à bientôt
les p'tits loups

**Bonnes vacances à tous...
...en pleine forme pour la rentrée !**